

# ACTE PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry  
Service : ASVP

## COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS ARRETE DU MAIRE

N°179/2023

Objet : Interdiction de stationner rue Pierre Brossolette à Fleury-Mérogis le vendredi 15 décembre 2023 à l'occasion du Noël Solidaire du 16 décembre 2023.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le règlement départemental en date du 21 octobre 1965 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la circulaire ministérielle n°474 du 13 septembre 1966 sur la conservation et la surveillance des voies communales, Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement sur les 9 places rue Pierre Brossolette (côté chalet), afin de faciliter les manœuvres du semi-remorques pour accéder au parking du gymnase Jacques Anquetil,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> - Le stationnement est interdit sur les 9 places rue Pierre Brossolette (entre le Chalet et le gymnase) le vendredi 15 décembre 2023 de 7h00 à 13h00, en raison des manœuvres du semi-remorques afin de faciliter l'entrée du parking du Gymnase Jacques-Anquetil.

Article 2 - L'accès aux installations de sécurité ou de protection civile et des services publics doit rester libre.

Des barrières seront mises à disposition le mardi 12 décembre 2023 par les services municipaux.

Article 3 - Les infractions à ces dispositions seront poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Fleury-Mérogis.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- Monsieur le Maire de Fleury-Mérogis,

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Fleury-Mérogis, le 04/12/2023

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis  
Vice-président de Cœur d'Essonne agglomération

